



Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021

Compte Rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Allos le lundi 12 avril 2021 à 17H30, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LANTELME, afin de procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Etaient Présents : Michel LANTELME, Stéphane PELLISSIER, Marc ELDIN, Philippe BIANCO, Jean-Marc MICHEL, Danielle GUIRAND, Kevin BERNARDI, Emmanuel CONSIDERE, Alain ROTTINO, Stéphanie LAMBERT, et Serge ZORGNOTTI

Pouvoirs :

- | | |
|------------------------|---------------------------------------|
| ✓ Sylvie MICHEL-LEYDET | ayant donné pouvoir à Michel LANTELME |
| ✓ Lucile ROUX | ayant donné pouvoir à Serge ZORGNOTTI |
| ✓ Maxime LANTELME | ayant donné pouvoir à Alain ROTTINO |
| ✓ Sylvain BARBOTIN | ayant donné pouvoir à Marc ELDIN |

Absents excusés :

Secrétariat de séance : Stéphane PELLISSIER

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'appel des élus et précise les donneurs de pouvoirs.

Par ailleurs, Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur la réception et la validation du compte rendu du précédent Conseil Municipal du lundi 15 mars 2021. Après lecture des points inscrits à l'ordre du jour de ce dernier conseil, l'ensemble des élus en approuve le compte rendu.

1 - FINANCES

1.1 Approbation des comptes de gestion 2020 du trésorier, vote des comptes administratifs et affectation des résultats 2020

SERVICE BASE DE LOISIRS ALLOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du SERVICE DE LA BASE DE LOISIRS D'ALLOS, et constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan titre budgétaire aux différents comptes.

⇒ **Décision approuvée et votée à l'unanimité**

CINEMA DE L'AIGUILLE DE LA FOUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du CINEMA DE L'AIGUILLE DE LA FOUX, et constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan titre budgétaire aux différents comptes.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

LOTISSEMENT LES AUCHES 2 ALLOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du LOTISSEMENT LES AUCHES 2 ALLOS, et constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan titre budgétaire aux différents comptes.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

RESEAU CHALEUR ALLOS VILLAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du RESEAU CHALEUR ALLOS VILLAGE, et constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan titre budgétaire aux différents comptes.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

PICO CENTRALE HYDRO ELECTRIQUE ALLOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du SERVICE PICO CENTRALE HYDROELECTRIQUE D'ALLOS, et constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan titre budgétaire aux différents comptes.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT D'ALLOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT D'ALLOS, et constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan titre budgétaire aux différents comptes.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 de L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME, et constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan titre budgétaire aux différents comptes.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE D'ALLOS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2020 de la COMMUNE D'ALLOS, et constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan titre budgétaire aux différents comptes.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

1.2 Vote des budgets primitifs de la commune d'Allos pour l'exercice 2021

CINEMA DE L'AIGUILLE

Fonctionnement : 54 000 Investissement : Néant Total budget : 54 000€

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Fonctionnement 1 142 000 € Investissement : Néant Total budget : 1 142 000 €

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

BASE DE LOISIRS

Fonctionnement : 173 000€ Investissement : 5 000€ Total budget : 178 000 €

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

RESEAU DE CHALEUR

Fonctionnement : 97 470€ Investissement : 74 727€ Total budget : 172 197€

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

PICO CENTRALE HYDROELECTRIQUE

Fonctionnement : 60 297 € Investissement : 71 467 € Total budget : 131 764 €

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

LOTISSEMENT LES AUCHES 2

Fonctionnement : 458 960€ Investissement : 97 390 € Total budget : 556 350 €

⇒ *Décision votée à l'unanimité*

EAU ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 311 490 € Investissement : 742 125 € Total budget : 1 053 615 €

⇒ *Décision votée à l'unanimité*

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement : 6 590 000€ Investissement : 4 654 159 € Total budget : 11 244 159 €

⇒ *Décision votée à l'unanimité*

1.3 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, il y a lieu de fixer les taux des taxes directes locales : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation. Constituant un revenu de fiscalité afin de doter le budget communal de l'année en cours.

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie de la perte de cette ressource, le taux de la taxe sur le foncier bâti 2020 du Département est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe sur le foncier bâti de la commune est de 44,19 % (soit le taux communal de 2020 de 23,49 % majoré du taux départemental de 2020 de 20,70%).

Vu la délibération séance du 15/06/2020 fixant les taux suivants pour l'année 2020 :

Taxe sur le foncier bâti	23,49 %
Taxe sur le foncier non bâti	48,03 %

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2020 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2021, soit :

- TAXE SUR LE FONCIER BATI (23,49 % + 20,70 %) 44,19 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 48,03 %

⇒ *Décision votée à l'unanimité*

1.4 Offre de concours au SMVA pour participation au financement des investissements du contrat des stations pour l'année 2021

Le conseil municipal décide de faire une offre de concours au SMVA sous forme de participation au financement du contrat de station 2014-2020 d'un montant de 1 050 000 € au titre de l'année 2021.

⇒ *Décision votée à l'unanimité*

1.5 Amortissement à compter de l'année 2021 des subventions d'équipement (fonds de concours) versées au cours de l'exercice 2020

<u>Objet</u>	<u>Bénéficiaire</u>	<u>Montant versé</u> <u>Année 2020</u>	<u>Durée</u> <u>d'amortissement</u>	<u>Montant annuel</u> <u>amortissement</u>
Part contrat station	SMVA	1 050 000 €	10 Ans	105 000 €

4/7

2016 2020

Part travaux passerelle CD04
sentier Valdemars

2 277,20 €

1 An

2 277,20 €

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 Recrutement - Office de Tourisme

Suite à la mutation au 1er novembre 2020 d'une conseillère en séjour (fonctionnaire), le poste budgétaire est devenu vacant. Dans l'attente de la procédure réglementaire, un agent en contrat saisonnier a été embauché.

Conformément à la procédure réglementaire, une publication de vacance d'emploi a été effectuée auprès du centre de gestion des Alpes de Haute Provence. Suite à cette offre d'emploi, aucun fonctionnaire ayant les compétences demandées n'a pu être retenu.

De ce fait, il est proposé aux membres du conseil municipal, de prolonger l'engagement de l'agent saisonnier ayant fait le remplacement depuis novembre 2020, donnant entière satisfaction dans l'exécution de ses missions de conseiller en séjour.

Cette prolongation de l'engagement se traduira par un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an pouvant être renouvelé une fois.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

2.2 Recrutement - Service technique

Au 1er avril 2020, un fonctionnaire a été recruté par voie de détachement pour une durée d'un an, sur le poste de mécanicien au sein du service technique. Cet agent étant absent depuis juin 2020, un agent contractuel a été embauché. Compte de la non-reconductibilité de la position administrative de l'agent en détachement et conformément à la procédure réglementaire, une vacance d'emploi a été publiée auprès du centre de gestion des Alpes de Haute Provence mais aucun fonctionnaire ayant les compétences demandées n'a pu être retenu.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal, de prolonger l'engagement de l'agent contractuel sur ses missions de mécanicien.

Cette prolongation d'engagement se traduira par un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an pouvant être renouvelé une fois.

⇒ **Décision votée à l'unanimité**

2.3 Renouvellement des emplois saisonniers – (Eté 2021)

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'ouvrir les postes de saisonniers.

Ce recrutement de saisonniers s'effectuera sous réserve des mesures gouvernementales relatives à la gestion de la pandémie COVID-19.

Service de police municipale

L'activité de ce service nécessite le recrutement :

- 1 agent « médiateur montagne » à temps complet pour assurer la médiation montagne
- 1 agent de Surveillance de Voie Publique à temps complet pour assurer :
 - La sécurité publique lors des augmentations démographiques liées au tourisme,
 - L'information aux usagers des stations du Val d'Allos
 - La sécurité des évènements de la station de tourisme sur la période estivale.

Agence postale communale à la Foux d'Allos

L'activité de ce service nécessite le recrutement :

- 1 agent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) assurant les missions de guichetier. Ce poste est financé par la convention d'objectifs liant la commune et la poste.

Service technique

L'activité de ce service nécessite le recrutement :

- 2 agents techniques polyvalents à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisées).

Accueil La Cluite

L'activité de ce service nécessite le recrutement :

- 1 responsable d'accueil - régisseur à temps complet (35 heures annualisés) afin d'assurer la coordination du site, l'encadrement du personnel et la responsabilité de la régie de recettes.
- 1 co-responsable à temps complet (35 heures annualisés) afin d'assurer en cas d'absence du responsable du site l'encadrement, d'informer et d'accueillir les touristes sur ce site, et assurer l'encaissement du parking.
- 3 agents d'accueil à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisées) afin d'assurer l'accueil et l'information les touristes sur ce site, et d'assurer l'encaissement du parking.

Parc de Loisirs

L'activité de ce service nécessite le recrutement :

- 1 responsable d'accueil - régisseur à temps complet (35 heures annualisés) afin d'assurer la coordination du site, l'encadrement du personnel et la responsabilité de la régie de recettes.
- 4 agents d'accueil à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisées) afin d'assurer l'accueil et l'information des usagers du parc de loisirs, d'assurer le prêt du matériel et d'assurer l'encaissement des entrées du parc de loisirs.

- 2 agents d'accueil-pédalo (35 heures annualisées) afin d'assurer le prêt du matériel aquatique.
- 3 maîtres-nageurs (35 heures annualisées) afin d'assurer la surveillance et la sécurité de la baignade du plan d'eau et des activités aquatiques (toboggan)
- 1 Surveillant de baignade (BNSSA) (35 heures annualisées) afin d'assurer la surveillance et la sécurité de la baignade du plan d'eau et des activités aquatiques (toboggan)

Bike-Park

L'activité de ce service nécessite le recrutement :

- 1 patrouilleur – responsable à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisées) afin d'assurer l'ouverture du bike park, sa mise en sécurité, l'entretien quotidien des pistes et la sécurité des usagers du site.
- 1 patrouilleur à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisés) afin d'assurer la sécurité des usagers, et l'entretien quotidien des pistes

Office de tourisme municipal du Val d'Allos

L'activité de ce service nécessite le recrutement :

- 3 agents d'accueil à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisés) afin d'assurer l'information et les touristes sur les deux sites de la commune : l'office de tourisme à Allos-village et le bureau d'information à la Foux d'Allos.
- 4 agents d'animation à temps complet (35 heures hebdomadaires annualisés) afin d'assurer la logistique, l'encadrement et l'animation des événements touristiques du Val d'Allos.
- 1 chargé de projet – développement stratégique touristique (35 heures annualisés)

⇒ *Décision votée à l'unanimité*

La séance est levée à 20h15

Le prochain Conseil Municipal est fixé au

Lundi 17 mai 2021 à 17h30

À la Salle des Fêtes